

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 9 MAI 2017
(2016-2017)
LE 6 JUIN 2017**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 6 JUIN 2017 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)
Suzanne Gaudette (5)
Margot Pagé (9)
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)
Stéphane Bessette (1)
Stéphane Desjardins (8)
André Dugas (7)

ET :

Les commissaires parents

Tommy Gaulin, commissaire parent du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
Didier Jeanson, représentant du comité de parents, niveau secondaire
Sophia Plante, commissaire parent
Valérie Roy, représentante du comité de parents, niveau primaire

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

AINSI QUE :

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germain Brière, directrice du Service des ressources financières
MM. Daniel Bouthillette, directeur du Service de l'organisation scolaire et de l'adaptation scolaire
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ABSENCES :

MM. Cédric Fontaine (6), Alain Lemieux (11), Martin Viau (3), commissaires.

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.C.-4281-06-17 04.00 AJOUT D'UN SUJET À L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ajournée le 6 juin 2017, découlant des ajournements demandés lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 9 mai 2017 et de la séance ajournée du 30 mai 2017;

CONSIDÉRANT la nécessité de traiter un sujet concernant la Mise en place d'une Instance régionale de concertation (IRC);

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire d'obtenir les 2/3 des votants afin de faire une modification à l'ordre du jour d'une séance ajournée.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que l'ordre du jour soit modifié afin d'ajouter le sujet suivant : Mise en place d'une Instance régionale de concertation (IRC), sous la cote 06.03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4282-06-17 05.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

- 06.01 Protocole d'entente avec la Ville de Saint-Constant relatif à la construction et la gestion du nouveau terrain de football soccer synthétique à l'école Jacques-Leber
- 06.02 Enlèvement d'amiante et travaux connexes – Phase 9 – École de la Magdeleine – Appel d'offres 16-AO-050-91601B
- 06.03 Mise en place d'une Instance régionale de concertation (IRC)

07.00 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.C.-4283-06-17

06.01 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-CONSTANT RELATIF À LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU NOUVEAU TERRAIN DE FOOTBALL SOCCER SYNTHÉTIQUE À L'ÉCOLE JACQUES-LEBER

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un terrain de football LCF/soccer synthétique éclairé répondra aux besoins de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et de la Ville de Saint-Constant en ce qui a trait à la pratique d'activités physiques et sportives;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant et la commission scolaire ont un Protocole d'entente destiné à faciliter l'accessibilité de l'installation pour la collectivité et que ce dernier est en vigueur depuis 2004;

CONSIDÉRANT l'implication financière de la Ville de Saint-Constant qui financera une somme égale au

deux tiers du coût du projet ou jusqu'à un montant maximum de 1 720 000 \$;

- CONSIDÉRANT l'implication financière de la commission scolaire qui finance le reste du coût du projet, puisque le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ne s'implique pas dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT que la commission scolaire assure toutes les opérations liées à la gestion du projet et à l'aménagement du terrain de football/soccer;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant pourra utiliser gratuitement les installations sanitaires à l'intérieur de l'école Jacques-Leber, les stationnements et les vestiaires, propriété de la commission scolaire;
- CONSIDÉRANT que ce projet conjoint pourra démontrer à la population des valeurs de collaboration;
- CONSIDÉRANT que ce projet sera réalisé durant l'automne 2017;
- CONSIDÉRANT les termes du projet de Protocole d'entente relatif à la construction et la gestion d'une surface synthétique dont la Ville et la Commission scolaire seront copropriétaires.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que le conseil des commissaires accepte le protocole d'entente avec la Ville de Saint-Constant relatif à la construction et la gestion du nouveau terrain de football soccer synthétique à l'école Jacques-Leber, afin d'aller de l'avant, mais que cette approbation soit conditionnelle à ce que la Ville de Saint-Constant accepte que la commission scolaire ait le même partage de visibilité quant à l'installation de logos sur le terrain et qu'en conséquence aucun logo ne sera inscrit sur le terrain tant qu'il n'y aura pas d'entente à ce sujet entre les parties.

Que le conseil des commissaires accepte les principes établis dans le Protocole d'entente avec la Ville de Saint-Constant relatif à la construction et la gestion d'une surface synthétique sur les terrains de la Ville de Saint-Constant et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Que la présidence du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la directrice générale soient autorisées à apporter des modifications mineures au Protocole d'entente à la suite de la réception des commentaires de la Ville et que toutes les modifications soient présentées au conseil des commissaires.

Que la présidence du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la commission scolaire le protocole d'entente avec la Ville de Saint-Constant relatif à la construction et la gestion d'une surface synthétique.

Monsieur Stéphane Bessette, commissaire, demande le vote qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 12 commissaires
ABSTENTION : 1 commissaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4284-06-17

06.02 ENLÈVEMENT D'AMIANTE ET TRAVAUX CONNEXES – PHASE 9 – ÉCOLE DE LA MAGDELEINE – APPEL D'OFFRES 16-AO-050-91601B

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

d'octroyer le contrat pour l'enlèvement d'amiante et travaux connexes - Phase 9, à l'école de la Magdeleine à **Marieville Construction inc**, de Marieville, pour un montant forfaitaire d'un million sept cent soixante-quatre mille cinq cent soixante dollars (1 764 560,00 \$) avant les taxes, soit deux millions vingt-huit mille huit cent deux dollars et quatre-vingt-six cents (2 028 802,86 \$) taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 2 juin 2017.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 20 h 56, madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire, se retire.

C.C.-4285-06-17

06.03 MISE EN PLACE D'UNE INSTANCE RÉGIONALE DE CONCERTATION (IRC)

Mesdames Marie-Louise Kerneis, présidente, et Kathlyn Morel, directrice générale, présentent le dossier.

CONSIDÉRANT les travaux des membres du conseil des commissaires lors de la séance plénière du 7 février 2017 (voir le document déposé sous la cote 06.03a);

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par les présidents et directions générales des commissions scolaires de la Montérégie le 23 mars 2017;

CONSIDÉRANT les travaux de sous-comité IRC-Montérégie découlant de la rencontre du 11 mai 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'adhérer au projet présenté par le sous-comité IRC-Montérégie ainsi qu'à l'échéancier proposé et déposé sous la cote 06.03b.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4286-06-17

07.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 h 07,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire parent,
que la présente séance ajournée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1312
S:\510\SG\1000_Administration_generale\1310_CC\1311_PV\2016-2017\10b. 6 juin 2017 - 1312 Ajournement.doc